



Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE - AUDIT – CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
SAS au capital de 1.512.190 euros - R.C.S. Paris B 652 056 213 - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile-de-France



FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- Votre Fondation comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations et fondations. La partie 4.2.3 Fonds dédiés de l'annexe présente les mouvements intervenus sur les fonds dédiés au cours de l'exercice. Nous nous sommes notamment assurés sur la base de la documentation juridique obtenue et des contrôles par sondages des dépenses réalisées, de la correcte évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.
- Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 6 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées pour l'exercice considéré.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fondation, nous avons été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

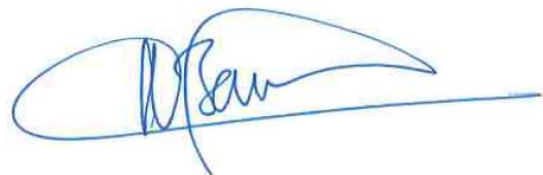
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mars 2022

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Cyrille BAUD
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

ACTIF	(*)	Exercice 2021			Exercice 2020	PASSIF	(*)	Exercice 2021	Exercice 2020
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE	4.1.1.					FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles		237 156	187 156	50 000	100 000	Fonds propres sans droit de reprise			
Frais d'établissement				-	-	Fonds propres statutaires			
Frais de recherche et de développement				-	-	Fonds propres complémentaires			
Donation temporaire d'usufruit		200 000	150 000	50 000	100 000	Fonds propres avec droit de reprise			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		37 156	37 156	0	0	Fonds propres statutaires			
Immobilisations corporelles en cours				-	-	Fonds propres complémentaires			
Avances et acomptes				-	-	Ecarts de réévaluation			
Immobilisations corporelles		11 787 596	959 482	10 828 114	3 770 723	Réserves			
Terrains		713 369		713 369	713 369	Réserves statutaires ou contractuelles			
Constructions		3 745 186	891 042	2 854 143	3 041 403	Reserves pour projet de l'entité			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		73 175	68 439	4 736	15 952	Autres			
Immobilisations corporelles en cours				-	-	Report à nouveau			
Avances et acomptes		7 255 866		7 255 866	-	Excédent ou déficit de l'exercice	4.2.1	384 966	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						SITUATION NETTE		414 032	
Immobilisations financières		140 000	-	140 000	206 000	Fonds propres consommables	4.2.1	9 256 317	
Participations et créances rattachées				-	-	Subventions d'investissements		8 712 185	
Autres titres immobilisés				-	-	Provision réglementées			
Prêts		140 000		140 000	206 000				
Autres				-	-				
Total I		12 164 752	1 146 637	11 018 114	4 076 723	Total I		9 641 283	
ACTIF CIRCULANT	4.1.2.					FONDS REPORTES ET DEDIES			
Stock et en-cours						Fonds reportés liés aux legs ou donations	4.2.3	50 000	
Avances et acomptes Fournisseurs						Fonds dédiés	4.2.3	3 268 651	
						Fondation Abrisée "Madeleine"	4.2.3	658 377	
Créances		518 973	-	518 973	477 984	Total II		3 977 028	
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 200		4 200	5 932	PROVISIONS			
Créances reçues par legs ou donations				-	0	Provisions pour risques	4.2.4	40 000	
Autres Créances d'exploitaiton		514 773		514 773	472 052	Provisions pour charges	4.2.4	15 000	
Valeurs mobilières de placement	4.1.2.2	6 630 378		6 630 378	9 519 324	Total III		15 000	
Instruments de trésorerie						DETTES			
Disponibilités		1 260 426		1 260 426	1 511 165	Emprunts obligataires			
Charges constatées d'avances				0	52 111	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 932 594	
Total II		8 409 778	-	8 409 778	11 560 584	Emprunts et dettes financières divers		56 250	
Frais d'émission des emprunts (III)						Dettes fournisseurs et comptes rattachés		676 224	
Primes de remboursement des emprunts (IV)						Dettes des legs ou donations		527 918	
Ecarts de conversion Actif (V)						Dettes fiscales et sociales		129 513	
						Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		165 632	
						Autres dettes			
						Instruments de trésorerie			
						Produits constatés d'avance			
						Total IV		5 794 580	
TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)		20 574 530	1 146 637	19 427 891	15 637 307	TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)		19 427 891	
								15 637 307	

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Vente de prestations de service		
Produits des tiers financeurs	20 000	16 000
Concours publics et subventions d'exploitation	20 000	16 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	3 830 358	3 068 258
Dons manuels	1 417 358	1 047 258
Mécénats	2 413 000	2 021 000
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières reçues		
Ressources non liées à la générosité du public	0	0
Mécénats		
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	5 250
Utilisations des fonds dédiés	259 502	432 581
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	187 300	155 000
Autres produits	369 395	389 784
TOTAL I	4 666 555	4 066 872
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 407 573	1 354 569
Aides financières versées par l'entité	627 057	623 145
Impôts, taxes et versements assimilés	62 050	65 706
Salaires et traitements	496 049	535 906
Charges sociales	208 192	213 020
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	198 475	198 475
Dotations aux provisions	7 500	7 500
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée		
Reports en fonds dédiés	818 203	237 700
QP part sur opération faites en commun	187 300	155 000
QP part affectée à la dotation	130 100	155 600
Autres charges	195 994	115 545
TOTAL II	4 338 494	3 662 166
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	328 060	404 706
PRODUITS FINANCIERS :	111 645	125 724
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	111 645	125 724
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	111 645	125 724
CHARGES FINANCIERES :	47 144	48 968
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	47 144	48 968
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	47 144	48 968
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	64 501	76 756
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II + III-IV)	392 561	481 462
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	52 717	142 415
Sur Opérations de gestion	12 717	122 415
Sur Opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	40 000	20 000
TOTAL V	52 717	142 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	54 156	194 752
Sur Opérations de gestion	54 156	194 752
Sur Opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VI	54 156	194 752
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 439	-52 337
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VIII)	6 157	15 094
Total des produits (I+II+V)	4 830 917	4 335 011
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 445 951	3 920 979
EXCEDENT OU DEFICIT	384 966	414 032
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations de services en nature	94 269	57 336
Bénévolat	69 512	
Total	163 781	57 336



FONDATION PARIS-DAUPHINE

Annexe aux comptes sociaux
Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES	4
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre	4
1.1.1	Objet social	4
1.1.2	Activités	4
1.1.3	Moyens mis en œuvre	4
1.2	Principaux faits marquants de l'exercice	5
1.3	Evénements postérieurs à la clôture	5
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	6
2.1	Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées	6
2.2	Changement de méthodes comptables	6
2.3	Principes comptables appliqués	6
2.3.1	Reconnaissance des produits	6
2.3.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
2.3.3	Prêts	7
2.3.4	Créances d'exploitation	7
2.3.5	Valeurs mobilières de placement	8
2.3.6	Fonds propres consommables	8
2.3.7	Fonds dédiés et fonds reportés	8
3	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	9
3.1	Compte de résultat "résumé"	9
3.2	Produits	10
3.2.1	Dons et subventions collectés dans l'année	10
3.2.2	Produits financiers	11
3.3	Charges	11
3.3.1	Allocation aux financements de Projets	11
3.3.2	Frais de structure	11
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	12
4.1	Actif	12
4.1.1	Actif immobilisé	12
4.1.2	Actif circulant	14
4.2	Passif	16
4.2.1	Fonds propres et réserves	16
4.2.2	Historique de la construction de la dotation et des réserves	16
4.2.3	Fonds dédiés	17
4.2.4	Provisions pour risques et charges	18

4.2.5	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	18
4.2.6	Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés.....	19
4.2.7	Fondation abritée « Madeleine »	20
4.2.8	Dettes d'exploitation.....	20
4.3	Produits constatés d'avance	20
5	AUTRES INFORMATIONS	21
5.1	Engagements.....	21
5.1.1	Engagements sociaux.....	21
5.1.2	Engagements financiers	21
5.1.3	Engagements reçus	22
5.2	Informations relatives aux dirigeants	23
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	23
5.4	Effectifs	23
6	COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06).....	24
6.1	Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé »	25
6.2	Missions sociales	27
6.3	Frais de recherche de fonds	27
6.4	Frais de fonctionnement	27
6.5	Reports en fonds dédiés de l'exercice.....	28
6.6	Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet	28
6.7	Produits.....	28
6.8	Informations relatives aux contributions volontaires en nature.....	28

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008, elle a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la Fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris-Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents sur tous supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale. ».

1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

Dans un contexte particulièrement difficile, la Fondation a redoublé d'effort pour développer la collecte auprès des particuliers et maintenir la collecte auprès des « Entreprises ».

Bien entendu, les charges de fonctionnement et notamment celles liées aux événements de collecte de fonds ont été diminuées significativement et face aux incertitudes de la collecte, la prudence a été mise sur l'ensemble des lignes budgétaires.

Le fait marquant de l'exercice est l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 158 logements étudiants à Nanterre pour 14,5 M€ livrables en 2023.

A noter également le renouvellement de 2 chaires (Confiance et Management et European Electricity Market) ainsi que l'arrivée de 2 partenaires (BDO France et Carrefour).

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels de la Fondation Paris-Dauphine sont établis et présentés dans le respect des règlements n°2014-03 et n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

2.2 Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé.

A noter que la Fondation Paris-Dauphine a fait le choix d'appliquer dès 2019, de façon facultative et par anticipation, le Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2021 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2020.

2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés sous le format défini par le règlement n°2018-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les tableaux figurant dans l'annexe aux comptes sociaux sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui

enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre "	30 ans
Construction " Façade et étanchéité "	20 ans
Construction " Installations techniques "	15 ans
Construction " Agencements "	10 ans

2.3.3 Prêts

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs – ALJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

2.3.4 Créances d'exploitation

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice et sont présentées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

2.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les plus-values sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

2.3.6 Fonds propres consommables

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « utilisation des fonds dédiés ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Compte de résultat "résumé"

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2021.

RECETTES	2021	2020
Collecte de l'année	3 761 660	3 049 435
Collecte	3 850 358	3 084 258
<i>Particuliers</i>	1 417 358	1 047 258
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 433 000	2 037 000
<i>Fondation abritée</i>		
- <i>Frais de collecte</i>	-88 698	-34 823
Résultat financier net d'IS et résultat exceptionnel	104 049	58 294
Autres produits	369 395	395 034
Report de fonds antérieurs	-558 701	194 880
Total Ressources	3 676 403	3 712 737

DEPENSES	2021	2020
Actions "Créativité et Innovation"	1 625 876	1 802 178
Chaires	1 514 386	1 671 407
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques	21 000	13 500
Incubateur	90 490	117 271
Actions "Internationales"	139 826	207 986
Bourses mobilité internationale	37 700	84 308
Voyages d'études Masters		569
Campus Londres(Boursiers, Incubateur,...)	100 000	118 764
Trust US(fonctionnement,...)	2 126	4 346
Actions " responsabilité sociale"	1 087 067	787 086
Egalité des Chances	472 959	307 211
Fds de solidarité étudiants	58 920	
Logement étudiants(Nanterre)+ (Saint Ouen)	272 468	272 270
Soutien à la culture	20 429	22 260
Modernisation Campus	209 640	140 000
Fonds vert Université	12 134	20 000
Fondation Abrisée	40 518	25 345
Fonctionnement	438 668	486 360
Personnel	552 710	549 911
Administration	73 259	91 450
- Contribution	-187 300	-155 000
Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)	384 966	414 032
Total Dépenses	3 676 403	3 712 737

3.2 Produits

3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

Libellés	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017
1 - DONNS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS	2 433 000	2 037 000	2 607 200	2 832 886	2 796 017
1.1 Chaires et Cercles financés par des entreprises	1 623 000	1 581 000	1 921 000	2 001 236	1 957 000
Chaire Intelligence Economique (IESO)			6 000	160 000	210 000
Chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprises (EGE)				75 000	75 000
Chaire Economie Numérique (EN)			40 000	30 000	190 000
Chaire European Electricity Markets (CEEM)	210 000	210 000	210 000	210 000	260 000
Chaire Gouvernance et Régulation (GR)	640 000	621 000	641 000	641 000	640 000
Club des régulateurs (Club des Régulateurs)	30 000	12 000	33 000	36 000	18 000
Chaire Management et Diversité (MD)				50 000	50 000
Chaire Femme et Science (FS)	250 000	350 000	350 000	100 000	
Chaire Fintech	200 000	200 000	200 000	200 000	
Cercle de l'Innovation (CERCLE INNOV)	118 000	138 000	141 000	199 236	192 000
Center for Customer Manager (CCM)					22 000
Chaire Confiance et Management	125 000		300 000	300 000	300 000
Cercle Dauphine Numérique	50 000	50 000			
1.2 Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation	316 000	173 000	227 600	240 200	162 200
Contribution de la CDC aux actions de développement de la Fondation				10 000	10 000
Contribution CARREFOUR aux actions de développement de la Fondation	8 000				5 000
Contribution ENERLIS aux actions de développement de la Fondation		10 000	10 000	10 000	10 000
Contribution UNIGESTION aux actions de développement de la Fondation			25 000		25 000
Contribution ACCURACY aux actions de développement de la Fondation	20 000		39 600	13 200	13 200
Contribution ATALIAN aux actions de développement de la Fondation	45 000	8 000	45 000	19 000	19 000
Contribution VIVENDI aux actions de développement de la Fondation			50 000	50 000	25 000
Contribution SG aux actions de développement de la Fondation					5 000
Contribution UPD aux actions de développement de la Fondation	20 000		10 000	10 000	20 000
Contribution NATIXIS aux actions de développement de la Fondation				30 000	30 000
Contribution MAZARS aux actions de développement de la Fondation	30 000	30 000	30 000	30 000	
Contribution BNP PARIBAS aux actions de développement de la Fondation	45 000	45 000	8 000	8 000	
Contribution SOCIETE GENERALE aux actions de développement de la Fondation	10 000	80 000	10 000		
Contribution UNILEVER "revitalisation"	100 000				
Contribution BDO	8 000				
Contribution "PAI PARTNERS"	30 000				
Contribution Institut Louis Bachelier aux actions de développement de la Fondation				60 000	
1.3 Projets financés par des entreprises et institutions	474 000	267 000	437 000	564 550	583 571
Programme Egalité Des Chances	222 000	147 000	170 000	263 000	261 000
Programme SHARE					6 571
Programme "Modernisation du Campus"	252 000	100 000	140 000	168 000	175 800
Programme International			37 000	48 000	135 200
Programme Culture					5 000
Entrepreneuriat		20 000	90 000	85 550	
1.4 Financements Publics	20 000	16 000	21 600	26 900	93 246
2 - DONNS PARTICULIERS	1 417 358	1 047 258	1 810 741	579 654	563 865
Dons des particuliers	1 417 358	1 047 258	1 810 741	579 654	563 865
TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET ENREGISTRES (1) + (2)	3 850 358	3 084 258	4 417 941	3 412 540	3 359 882
DONS EN NATURE ESTIMES	94 269	57 336	22 463		8 700
Evaluation des heures de bénévolats estimées	69 512				
VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONS RECUS	4 014 139	3 141 593	4 440 404	3 412 540	3 368 582

Des entreprises et organisations partenaires effectuent des dons en nature au bénéfice de la Fondation Paris-Dauphine. Ces dons en nature concernent soit des prestations de services (conseils, etc.), soit des équipements. Conformément aux règles comptables applicables aux fondations, ces dons ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Fondation Paris-Dauphine mais font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Ces dons en nature sont utilisés pour financer sous cette même forme des projets correspondant à l'objet de la Fondation Paris-Dauphine, ou correspondant à du mécénat de compétence.

De même, des dons ont été effectués dans les trusts US et UK Dauphinois grâce aux actions de la Fondation.

3.2.2 Produits financiers

Ceux-ci correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation.

	2021	2020
Revenus des valeurs mobilières	111 645	125 724
- Impôt sur les sociétés (10%)	-6 157	-15 094
Total des produits financiers net d'Impôt sur les sociétés	105 488	110 630

3.3 Charges

3.3.1 Allocation aux financements de Projets

	2021	2020
Actions « Créativité et Innovation »	1 625 876	1 802 178
Actions « International »	139 826	207 986
Actions « Responsabilité sociale »	1 087 067	787 086
Total Allocation aux financements de projets	2 852 769	2 797 250

3.3.2 Frais de structure

Ces charges correspondent aux activités de fonctionnement de la Fondation.

Elles se répartissent comme suit :

	2021	2020
Frais de support (salaires et charges, frais de structure divers)	438 668	486 360
Total frais de structure	438 668	486 360

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Actif immobilisé

4.1.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	37 156				37 156
Donation Temporaire d'Usufruit	200 000				200 000
TOTAL (I)	237 156	-	-	-	237 156
Immobilisations corporelles					
Foncier	713 369				713 369
Structure gros œuvre	2 247 111				2 247 111
Façade et étanchéité	374 519				374 519
Installation technique et agencements construction	561 778				561 778
Agencements de la construction	561 778				561 778
Installations générales, aménagements divers	53 740				53 740
Matériel de bureau et informatique	19 435				19 435
Immobilisations corporelles en cours	0	7 255 866			7 255 866
TOTAL (II)	4 531 730	7 255 866	-	-	11 787 596
Immobilisations financières					
Prêts	156 000		16 000		140 000
Autres Prêts	50 000		50 000		0
TOTAL (III)	206 000	-	66 000	-	140 000
TOTAL (I) + (II) + (III)	4 974 886	7 255 866	66 000	-	12 164 752

4.1.1.2 Tableau des amortissements

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	37 156			37 156
Donation Temporaire d'Usufruit	100 000	50 000		150 000
TOTAL (I)	137 156	50 000	-	187 156
Immobilisations corporelles				
Structure gros œuvre	281 513	74 904		356 417
Façade et étanchéité	70 379	18 726		89 105
Installation technique et agencements construction	140 756	37 452		178 208
Agencements de la construction	211 135	56 178		267 313
Installations générales, aménagements divers	37 789	11 216		49 005
Matériel de bureau et informatique	19 435			19 434
TOTAL (II)	761 007	198 476	-	959 483
Immobilisations financières				
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I) + (II) + (III)	898 163	248 476	-	1 146 639

4.1.1.3 Acquisition de logements étudiants

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4.458.454 €, à destination des étudiants. La livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

Conformément aux indications notariales, 16 % de l'investissement immobilier concernent le foncier (713 369 €) et ont été comptabilisés comme tels, les 84% restant (3 745 186 €) ont été ventilés, comptabilisés et amortis de la façon suivante :

Libellés	Durée d'amortissement (an)	décomposition des lots	Montant	dotation aux amortissements 2019	dotation aux amortissements 2020	dotation aux amortissements 2021
Façade et étanchéité	20	10%	374 519	18 726	18 726	18 726
Installations techniques	15	15%	561 778	37 452	37 452	37 452
Structure gros œuvre	30	60%	2 247 111	74 904	74 904	74 904
Agencement	10	15%	561 778	56 178	56 178	56 178
		100%	3 745 186	187 259	187 259	187 259

Le poste façade et étanchéité comprend la façade, les menuiseries extérieures et l'étanchéité toiture.

L'installation technique concerne la plomberie-sanitaire, le chauffage, l'électricité et les ascenseurs.

La structure gros œuvre correspond à la construction en elle-même.

L'agencement concerne les menuiseries intérieures, serrurerie, plâtrerie, doublages plafonds, revêtements de sols, peinture.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle.

En juillet 2021 la Fondation Paris Dauphine a fait l'acquisition d'une nouvelle résidence de 158 chambres, située à Saint Ouen, pour 14 459 570 € (financée à 35 % sur fonds propres et 65 % par emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). La livraison de cet immeuble, acquis en l'état futur d'achèvement, est prévue pour fin 2023.

Libellés	Montant TTC
158 logements	12 906 300
43 stationnements	898 700
Local commercial	198 120
Sous-total immobilier	14 003 120
Frais de notaire	240 400
Sous-total 2	14 243 520
GAPD	18 000
Travaux modificatifs adaptés	138 050
Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)	60 000
Total général	14 459 570

Détail financement	Montant
Fonds propres	4 959 570
Emprunt CDC	7 300 000
Prêt phare CDC	2 200 000

4.1.1.4 Prêts

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Un prêt de 200 000 € a également été consenti à titre gratuit à Dauphine Housing pour une période relativement courte. 150 000 € ont déjà été remboursés à la date de clôture.

4.1.1.5 Donation temporaire d'usufruit

La Fondation Paris-Dauphine a bénéficié en 2019 d'une donation temporaire d'usufruit (DTU) d'un portefeuille d'actions. Le traitement comptable conduit à enregistrer une immobilisation incorporelle « Donations temporaires d'usufruit » dès la signature de l'acte avec pour contrepartie le compte « Fonds reportés ».

Le montant comptabilisé correspond à la valeur des revenus générés par le bien sur la durée de la donation d'usufruit. Au cas d'espèce, la valeur retenue correspond aux dividendes attendus sur les 4 prochaines années (soit la durée de la DTU).

4.1.2 Actif circulant

4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients reposent sur des conventions conclues avec les étudiants "incubés", avec l'Université ou encore avec le gérant qui administre la résidence des étudiants (ALJT).

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles s'analysent comme suit :

Libellés	2021	2020
CARDIF	1 000 000	1 000 000
Comptes à terme	800 000	1 500 000
Contrat de capitalisation en fonds euros	3 857 375	5 646 000
Sous total	5 657 375	8 146 000
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	973 003	1 073 324
Total	6 630 378	9 519 324

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment. Au 31 décembre 2021, il n'y a aucune provision pour dépréciation des VMP.

4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Néant

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	414 032	-414 032	55 336	384 966	-2 990			384 966
Situation nette	414 032	-414 032	55 336	384 966	-2 990	-	-	384 966
Fonds propres consommables	8 712 185	414 032		130 100				9 256 317
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	9 126 217	-	55 336	515 066	-2 990	-	-	9 641 283

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. Les 130 100 € résultent de la volonté des mécènes d'affecter une partie de leur don directement aux fonds propres consommables.

4.2.2 Historique de la construction de la dotation et des réserves

Postes / Fondateurs	2008 à 2011	2012 à 2015	2016 à 2020	2021	Total
BOLLORE SA		500 000			500 000
BOUYGUES SA		600 000			600 000
GDF SUEZ		600 000			600 000
C. D.C.		210 000			210 000
BNP		120 000			120 000
UNIVERSITE		30 000			30 000
Apport initial des Fondateurs	4 376 750				4 376 750
Sous-total Fondateurs	4 376 750	2 060 000	0	0	6 436 750
<i>Apports complémentaires</i>					
Chaires et Programmes		1 025 225	1 013 875	130 100	2 169 200
Sous-total	0	1 025 225	1 013 875	130 100	2 169 200
Reprise de la dotation en capital	-153 501	-425 371	0	0	-578 872
Report à Nouveau	-	-102 432	0	0	-102 432
Excédent d'exploitation	-	82 578	1 249 093	384 966	1 716 637
Total des Fonds Propres	4 223 249	2 640 000	2 262 968	515 066	9 641 284

Méthode de traitement comptable des quotes-parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- au financement général de la dotation consommable ;
- en abondement à la dotation de la Fondation.

Présentation des frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, une quote-part des frais de gestion a été enregistrée en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, cette « ressource » de gestion est portée en compte 755600 au titre de la gestion administrative de la Fondation.

Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, la quote-part de la ressource d'une chaire affectée à la dotation initiale (capital) a été inscrite en charge (655700) avec en contrepartie la dotation (102).

4.2.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

Suivi des fonds dédiés par projet	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursé		Montant global	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
I - Créativité et Innovation	1 726 855	451 249	218 984	-	-	1 959 120	14 320
IA - Chaires et cercles	1 688 585	377 147	218 984	-	-	1 846 748	14 320
Chaires Ethique & Gouvernement d'Entreprise (EGE)	32 157		27 714			4 443	
Chaire Management & Diversité (MD)	14 320					14 320	14 320
Cercle de l'Innovation	193 573		556			193 017	
Chaire CEEM (Chaire Européen Electricity Markets)	59 397	97 181				156 578	
Chaire de l'Intelligence Economique (IESO)	75 456		75 456			0	
Chaire Economie Numérique (EN)	81 594		37 899			43 695	
Chaire Gouvernance & Régulation (GR)	212 993	-	77 358			135 634	
Club des Régulateurs	40 593	22 360				62 953	
Chaire Confiance et Management (CM)	281 203	39 774				320 977	
Chaire Femmes et Sciences	354 309	60 331				414 640	
Chaire FINTECH	293 109	63 003				356 112	
Cercle Dauphine Numérique	49 882	44 497				94 379	
Chaire Finance décentralisée	-	50 000				50 000	
IB - Incubateur	38 270	74 103				112 373	
IC - Soutien Master 203	-					-	-
II - Soutien International	-	5 300	-	-	-	5 300	-
III - Responsabilité Sociale	942 577	361 654	-	-	-	1 304 231	-
IIIA - Programme "Egalités des chances" (financt Ent.)	751 410	68 291	-			819 702	
IIIB - Soutien Programme Culture (financements Ent.)	0					-	
IIIC - Modernité du Campus (financement Ent.)	164 286	230 909				395 196	
IIID - Soutien Handicap (financement Ent.)	26 880					26 880	
IIIE - Fonds solidarité étudiants (financt Ent. et PP)		62 453				62 453	
IIIF - Aides au logements							
TOTAL	2 669 432	818 203	218 984	-	-	3 268 651	14 320
Fondation abritée Madeleine	698 894		40 518			658 376	-

Le tableau des fonds dédiés présenté ci-dessus est décliné par ressources d'origine :

Suivi des fonds dédiés par ressources d'origine	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remb.		Montant global	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
Subvention d'exploitation	-					-	
Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but lucratif	2 669 432	768 203	218 984			3 218 651	
Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurance-vie	698 894	50 000	40 518			708 376	
TOTAL	3 368 326	818 203	259 502	-	-	3 927 027	-

4.2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges	40 000		40 000	0
Provision pour risques et charges	7 500	7 500		15 000
TOTAL	47 500	7 500	40 000	15 000

4.2.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des emprunts, ventilé par type de projet, échéance et organisme de financement, est détaillé ci-après :

Emprunt / Origine	Montant initial	Montant résiduel au 31 12 21	Ventilation par échéance		
			Année 2022	< à 5 ans	Au delà de 5 ans
Nanterre - CDC	207 000	166 561	12 155	48 620	105 786
Nanterre - Société Générale	2 400 000	1 955 502	158 388	633 551	1 163 563
Saint-Ouen - CDC	2 810 530	2 810 530	0	638 757	2 171 773
Total	5 417 530	4 932 593	170 543	1 320 929	3 441 122

4.2.6 Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés

4.2.6.1 Frais prélevés sur les dons d'entreprises

Suivi des fonds dédiés par projet	Ressources 2021 par missions ou programmes	Frais de gestion contractuels	Transferts à la dotation consommable
I - Créativité et Innovation	1 740 750	187 300	130 100
I A - Chaires et cercles	1 673 000	187 300	130 100
Chaires Ethique & Gouvernement d'Entreprise (EGE)			
Chaire Management & Diversité (MD)			
Cercle de l'Innovation	118 000	11 800	11 800
Chaire CEEM (chaire Européen Electricity Markets)	210 000	21 000	16 800
Chaire de l'Intelligence Economique (IESO)			
Chaire Economie Numérique (EN)			
Chaire Gouvernance & Régulation (GR)	640 000	64 000	64 000
Club des Régulateurs	30 000	3 000	
Chaire Confiance et Management (CM)	125 000	12 500	12 500
Chaire Femmes et Sciences	250 000	25 000	25 000
Chaire FINTECH	200 000	50 000	
Cercle Dauphine Numérique	50 000		
Chaire Finance décentralisée	50 000		
I B - Incubateur	66 750		
I C - Soutien Master 203	1 000		
II - Soutien International	5 000	0	0
III - Responsabilité Sociale	993 472	0	0
IIIA - Programme "Egalités des chances" (financt Ent.)	421 250	0	0
IIIB - Soutien Programme Culture (financements Ent.)	1 000	0	0
IIIC - Modernité du Campus (financement Ent.)	472 549		
IIID - Soutien Handicap (financement Ent.)			
IIIE - Fonds solidarité étudiants (financement Ent. et pers. physiques)	91 373		
IIIF - Aides au logements	7 300		
TOTAL	2 739 222	187 300	130 100
Fondation abritée Madeleine			
Personne physiques non affectées	775 136		
Dons Entreprises non fléchés	316 000		
Fonds publics	20 000		
TOTAL	3 850 358	0	0

4.2.6.2 Fonds reportés (hors fondation abritée)

Libellés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Donation Temporaire d'Usufruit	100 000		50 000	50 000

4.2.7 Fondation abritée « Madeleine »

La Fondation abritée « Madeleine » a été créée en décembre 2019. A fin 2021, peu de flux ont été constatés.

COMPTE DE RESULTAT FONDATION ABRITEE " MADELEINE"	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Utilisations des fonds dédiés	40 518	23 358
Autres produits	0	1 987
TOTAL I	40 518	25 345
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	0	600
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	0	0
Autres charges	40 518	24 745
TOTAL II	40 518	25 345
Total des produits	40 518	25 345
Total des charges	40 518	25 345
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0

BILAN RESUME FONDATION ABRITEE "MADELEINE"					
au 31 décembre 2021					
ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
Actif Immobilisé			Fonds propres et réserves		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	658 376	724 239	Fonds dédiés et reportés	658 376	698 894
Autres créances d'exploitation			Provisions		
			Dettes d'exploitation	0	25 345
TOTAL DE L'ACTIF	658 376	724 239	TOTAL DU PASSIF	658 376	724 239

4.2.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs (676 224 € pour 2021) ;
- Des dettes fiscales et sociales (129 513 € pour 2021).

4.3 Produits constatés d'avance

Néant

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

5.1.1 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

5.1.2 Engagements financiers

5.1.2.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEU), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit exceptionnel lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEU font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au-delà des apports qui financent des prêts d'honneur, la Fondation Paris-Dauphine prend également en charge une quote-part de fonctionnement de l'association qui s'élève à 6 000 euros pour l'exercice 2021.

5.1.2.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEU,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,
- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

5.1.2.3 Statistiques des prêts d'honneurs accordés par l'IGEUE

Libellés	Versements cumulés au 31 12 21 à l'IGEUE	Prêts accordés						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Fonds versés par la Fondation Paris Dauphine	520 000							
Abondement Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	390 000							
Total	910 000	310 000	145 000	310 000	230 000	280 000	150 000	1 425 000
Nombre de prêts d'honneur par année		9	4	8	6	7	4	38

Budget de fonctionnement

Libellés	Budget de fonctionnement 2021 de L'IGEUE	QP 2021 de la Fondation Paris Dauphine	Budget de fonctionnement 2022 de L'IGEUE	QP 2022 de la Fondation Paris Dauphine
Honoraires comptables et administratifs	20 500		27 000	
Ressources Humaines	101 169		105 600	
Communication	0		2 050	
Frais Divers	2 535		2 300	
Frais Bancaires	6 783		8 000	
Initiative France	9 046		11 000	
Total	140 033	6 000	155 950	6 000

5.1.3 Engagements reçus

5.1.3.1 Contributions financières de la part des donateurs

Un certain nombre d'entreprises et de particuliers ont effectué une promesse de don en faveur de la Fondation au titre des exercices 2022 à 2025. Ces promesses de dons, issues de l'outil CRM (Eudonet), se détaillent comme suit :

Libellés	2022	2023	2024	2025	Total Promesse 2022-2025
Entreprises et subventions	1 206 000	766 000	415 000	0	2 387 000
Autres dons de particuliers	619 880	401 760	216 100	24 250	1 262 440
Total	1 825 880	1 167 760	631 100	24 250	3 649 440

5.1.3.2 Caution donnée par la banque

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des 158 logements à Saint-Ouen (93), la BNP Paribas s'est portée garant auprès de la SEQUANO et la Mairie de Saint-Ouen a fait paraître en date du 30 septembre 2021 une délibération pour garantir l'emprunt de 9,5 M€ contracté auprès de la CDC.

5.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 ressort à 14.850 € TTC.

5.4 Effectifs

La Fondation Paris-Dauphine compte un effectif de 8,5 ETP (Effectif Temps Plein) au 31 décembre 2021, contre 9,7 ETP au 31 décembre 2020.

Effectif présent au 31 12 2021 (Fonction)	ETP
Directeur Général	1
D.A.F	0,9
Directeur de la Collecte de fonds	1
Assistante de Direction	0,6
Responsable Fidélisation et CRM	1
Responsable Egalité des Chances	0,2
Chargée de développement	1
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1
Chargée de mission chaire Gouvernance et régulation / Economie Numérique	0,8
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1

6 COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 depuis l'exercice 2019. Cependant la Fondation a attendu le texte de loi de juillet 2021 avant de statuer sur l'affectation des dons en provenance des entreprises comme faisant partie de la générosité du public. Le C.R.O.D. et le C.E.R. ont ainsi été retracés depuis 2019 en tenant compte de cet ajustement de présentation.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se feront également à l'aide de ce tableau.

Rappel du compte de résultat « Résumé »

RECETTES	2021	2020
Collecte de l'année	3 761 660	3 049 435
Collecte	3 850 358	3 084 258
<i>Particuliers</i>	1 417 358	1 047 258
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 433 000	2 037 000
<i>Fondation abritée</i>		
- <i>Frais de collecte</i>	-88 698	-34 823
Résultat financier net d'IS et résultat exceptionnel	104 049	58 294
Autres produits	369 395	395 034
Report de fonds antérieurs	-558 701	194 880
Total Ressources	3 676 403	3 712 737

DEPENSES	2021	2020
Actions "Créativité et Innovation"	1 625 876	1 802 178
Chaires	1 514 386	1 671 407
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques	21 000	13 500
Incubateur	90 490	117 271
Actions "Internationales"	139 826	207 986
Bourses mobilité internationale	37 700	84 308
Voyages d'études Masters		569
Campus Londres(Boursiers, Incubateur,...)	100 000	118 764
Trust US(fonctionnement,...)	2 126	4 346
Actions " responsabilité sociale"	1 087 067	787 086
Egalité des Chances	472 959	307 211
Fds de solidarité étudiants	58 920	
Logement étudiants(Nanterre)+ (Saint Ouen)	272 468	272 270
Soutien à la culture	20 429	22 260
Modernisation Campus	209 640	140 000
Fonds vert Université	12 134	20 000
Fondation Abrisée	40 518	25 345
Fonctionnement	438 668	486 360
Personnel	552 710	549 911
Administration	73 259	91 450
- Contribution	-187 300	-155 000
Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)	384 966	414 032
Total Dépenses	3 676 403	3 712 737

6.1 Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé »

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	MISSIONS SOCIALES (Actions)					FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (Collecte)		Frais de fonctionnt	Impôts sur les bénéfices	Dotations aux Provisions	Charges Except.	Report en fonds dédiés	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France			Réalisées à l'étranger (GB et US)		Générosité du public	Autres ressources						
	Par l'organism e	Fondation Abritée	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises	9 690					657		2 893					13 241
Autres achats et charges externes	1 261 860	11 224		2 400		55 213		63 634					1 394 332
Aides financières	487 857			131 300		2 000		5 900					627 057
Impôts, taxes et versement assimilés	35 110							26 941					62 050
Salaires et traitements	132 778							363 272					496 049
Charges Sociales	45 695							162 497					208 192
Dotations aux amortiss.et dépréciations	194 759					11 216							205 975
Report en fonds dédiés												818 203	818 203
Autres charges	457 532	29 294		6 126		19 611		831					513 394
Charges financières	47 144												47 144
Charges exceptionnelles											54 156		54 156
Impôt sur les bénéfices									6 157				6 157
TOTAL	2 672 425	40 518	0	139 826	0	88 698	0	625 968	6 157	0	54 156	818 203	4 445 951

Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD)

PRODUITS et CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 935 846	3 935 846	3 178 888	3 178 888
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	3 830 358	3 830 358	3 068 258	3 068 258
- Dons manuels	1 417 358	1 417 358	1 047 258	1 047 258
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	2 413 000	2 413 000	2 021 000	2 021 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	105 488	105 488	110 630	110 630
- 1.3.1. produits financiers, net d'IS.	105 488	105 488	110 630	110 630
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	382 112	0	512 199	0
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	382 112		512 199	
- 2.4.1. revenus liés aux logements étudiants	236 105		234 065	
- 2.4.2. revenus liés aux incubés	87 526		62 059	
- 2.4.3. produit exceptionnel	12 717		122 415	
- 2.4.4. autres produits	45 763		93 660	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 000		16 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	40 000		25 250	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	259 502	259 502	432 581	432 581
TOTAL	4 637 460	4 195 349	4 164 918	3 611 469
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	2 852 769	2 852 769	2 797 250	2 797 250
1.1 Réalisées en France	2 712 943	2 712 943	2 589 264	2 589 264
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine				
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	2 712 943	2 712 943	2 589 264	2 589 264
-1.1.2.1 Actions "Créativité et innovation"	1 625 876		1 802 178	
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité sociale"	1 087 067		787 086	
1.2 Réalisées à l'étranger	139 826	139 826	207 986	207 986
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	88 698	88 698	34 823	34 823
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	88 698	88 698	34 823	34 823
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	438 668	438 668	486 360	486 360
4- CHARGES EXCEPTIONNELLES (non affectées aux programmes/missions)	54 156		194 752	
5 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (logements)				
6 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
7 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	818 203	818 203	237 700	237 700
TOTAL	4 252 494	4 198 338	3 750 885	3 556 133
EXCEDENT OU DEFICIT	384 966	-2 990	414 033	55 336

Compte Emploi des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (C.E.R.)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
I - MISSIONS SOCIALES	2 852 769	2 797 250	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 935 846	3 178 888
1.1 Réalisées en France	2 712 943	2 589 264	1.1 Cotisations sans contrepartie	3 830 358	3 068 258
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine			1.2 Dons, legs et mécénats	1 417 358	1 047 258
-1.1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	2 712 943	2 589 264	- Dons manuels		
-1.1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	1 625 876	1 802 178	- Legs, donations et assurances-vie		
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	1 087 067	787 086	- Mécénats	2 413 000	2 021 000
1.2 Réalisées à l'étranger	139 826	207 986	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	105 488	110 630
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	88 698	34 823			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	88 698	34 823			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	438 668	486 360			
TOTAL DES EMPLOIS	3 380 135	3 318 434	TOTAL DES RESSOURCES	3 935 846	3 178 888
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	818 203	237 700	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	259 502	432 581
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		55 336	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 990	
TOTAL	4 198 338	3 611 470	TOTAL	4 198 338	3 611 469
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-2 990	55 336
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	533 561	478 225
			TOTAL	530 571	533 561

6.2 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprise diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances,
- Des logements pour les étudiants.

6.3 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi qu'une quote-part de charges de personnel affectée à ces missions

6.4 Frais de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

6.5 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

6.6 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources sont constitués par des fonds issus de la générosité du public.

6.7 Produits

Les ressources « directes » collectées auprès du public s'élèvent à **3 830 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques et par des dons d'entreprises. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation,
- au soutien de l'incubateur,
- à la modernisation du campus,
- au financement de bourses de mobilité internationale,
- au soutien du programme Egalité des Chances,
- à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois.

6.8 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Elles sont constituées pour 2021 par des entreprises qui interviennent sous forme de mécénat de compétence. On note ainsi l'accompagnement d'Avocats ou d'experts-comptables aux côtés de la Fondation, à travers notamment le programme incubateur. A noter toutefois une mise à disposition par l'entreprise Unilever d'un de ses agents accompagnant la Fondation sur les sujets chartes de Bénévolats, informatique RGPD et refonte des procédures.

En ce qui concerne la valorisation des heures de bénévolat, elle s'est faite sur la base du montant des heures de TD (40 euros) pour les étudiants apportant leur soutien à la Fondation et sur le salaire moyen de la fonction cadre (76,71 euros) pour la valorisation des membres du bureau de la Fondation (Président / Trésorier / Secrétaire) mais également pour le « mentoring » assuré par les anciens élèves Dauphinois devenus expert dans leur domaine d'activité notamment sur le programme Egalité des Chances et le programme Incubateur.